Bourse de parcelles forestières
Pays Buriaud
(Ventes – Echanges – Achats)

Peuplement forestier

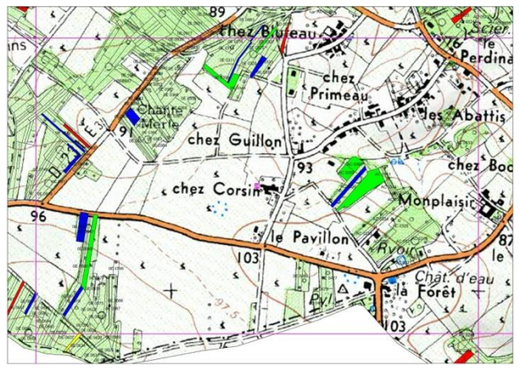

Plan de situation

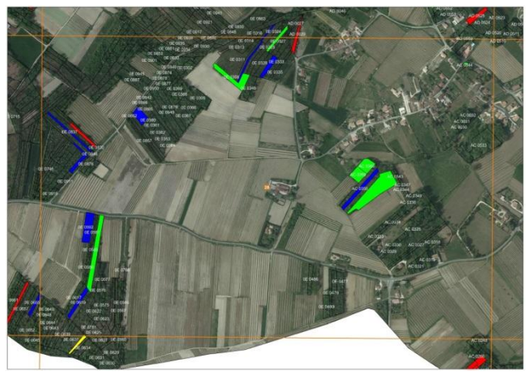

Photo aérienne avec le cadastre

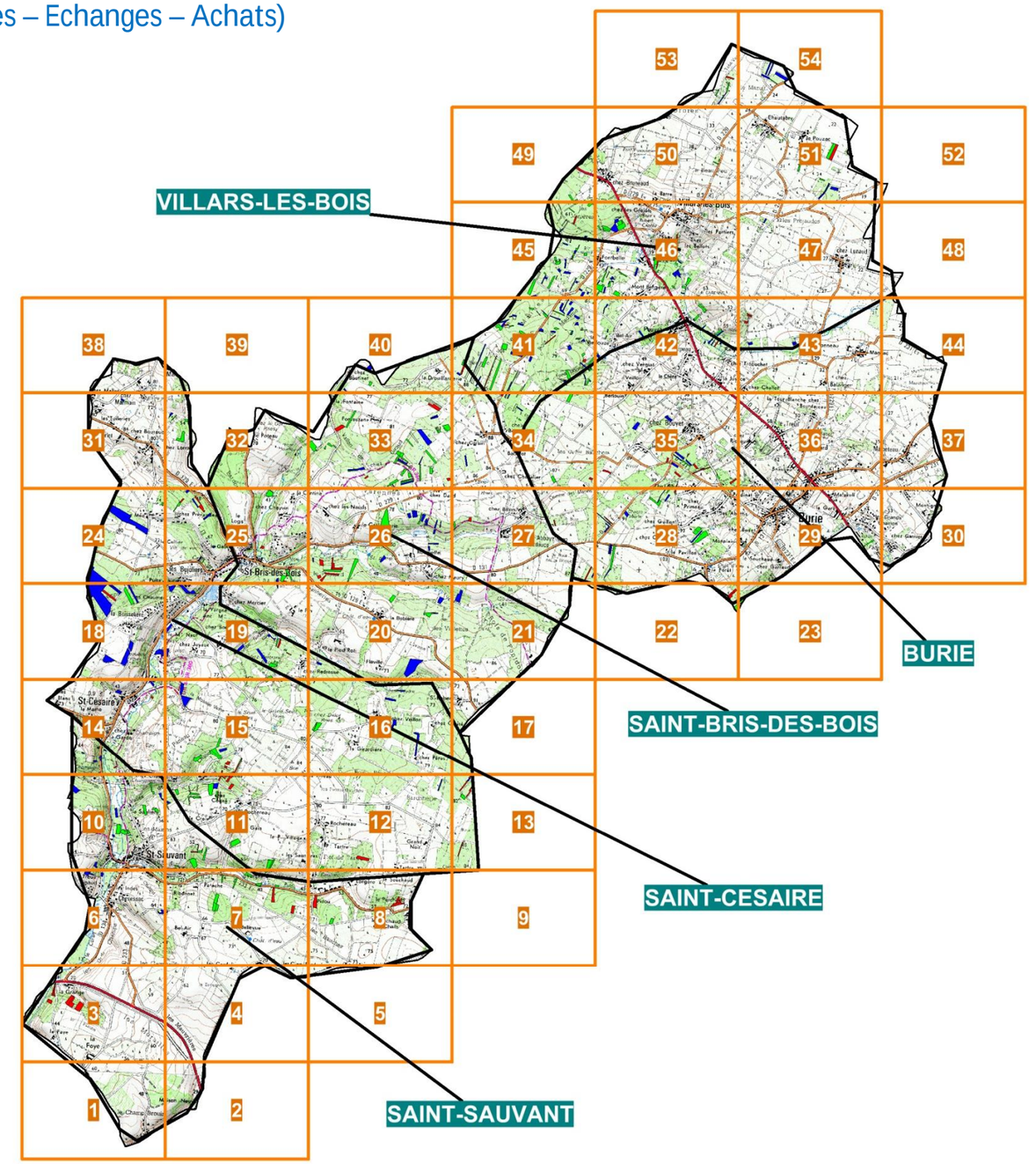

Dépôt aux Mairies concernées : - Burie, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire
le 30 avril 2013 - Saint-Sauvant, Villars-les-Bois

Document également consultable sur internet :
http://www.bourse-de-parcelles-forestieres-pays-buriaud.sitew.fr/

SOMMAIRE

1. La bourse de parcelles forestières : une solution pour améliorer la structure foncière en forêt p.1-2

2. Le déroulement de l'opération de bourse de parcelles forestières p.2

3. « Les Biens vacants et sans maîtres » p.3

4. Le bilan p.3-4

5. Les avertissements p.5

6. « Tableau estimation de parcelles forestières » p.6

7. Les aides du Conseil Général de la Charente-Maritime p.7-8
   7.1 Acquisition de parcelles forestières par les propriétaires
   7.2 Echanges amiables de parcelles forestières

8. Le mode d'emploi du catalogue p. 9-10

9. Documents : - Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (C.B.P.S) p.11

   - Formulaire du cadastre n°6505 « Regroupement de parcelles forestières »

10. Liste des opérateurs économiques p.12

11. Le tableau récapitulatif des parcelles à vendre ou à échanger classées par commune p.13

12. Le tableau récapitulatif des parcelles à vendre ou à échanger classées par propriétaire p.23

13. Plans de situation des parcelles à vendre ou à échanger (extrait carte IGN et plan cadastral correspondant) p.33

1. La bourse de parcelles forestières : une solution pour améliorer la structure foncière en forêt

Depuis plusieurs mois les communes de Burie, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant et Villars-les-Bois se sont engagées dans un travail de réflexion autour de leur massif forestier, en collaboration avec les techniciens du Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime dans le cadre de l'appel à projet « bois énergie » initié par le Conseil Régional.

L'animation de ces opérations entre dans le cadre du plan de développement forestier initié par le Conseil Général et co-financée par l'Europe via le FEADER (50% Conseil Général de la Charente-Maritime ; 50% Europe FEADER).

La carte d'identité de massif permet une dynamisation de la gestion forestière dans la petite et moyenne forêt privée, par le biais d'actions de vulgarisation auprès des propriétaires forestiers. Ces actions ont pour but d'inciter les propriétaires privés à se concerter puis à se regrouper dans des projets collectifs afin de bénéficier de services et de prix plus compétitifs (travaux sylvicoles groupés, exploitation et vente groupée des bois, amélioration de la desserte forestière, etc...)

Suite à la réalisation de la carte d'identité du massif forestier en 2011 (document consultable en Mairie) et l'étude d'un questionnaire opéré auprès des propriétaires, un certain nombre d'actions ont été identifiées et validées par les membres du Comité de pilotage. Ce dernier, est composé d'élus, de propriétaires forestiers, d'usagers et de représentants d'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A) présidé par Monsieur **Alain GROLAUD** :

Nom / Prénom		Commune représentée / organisme
M.	FOUGERAT Christian	BURIE
M.	ANTIER Patrick	BURIE
M.	ROBERTIERE Alain	BURIE
M.	PRIMEAU Bernard	BURIE
M.	BOURRAUD Jacky	BURIE
M.	CHARRIER Jean-Paul	BURIE
M.	PAJEILE Christian	SAINT BRIS DES BOIS
M.	GROLAUD Alain	SAINT BRIS DES BOIS – Président du COPIL
M.	TETAUD Serge	SAINT BRIS DES BOIS
M.	CHANTEREAU Michel	SAINT CESAIRE
M.	DUPONCHEL Francis	SAINT CESAIRE
M.	EMON Jean-Claude	SAINT CESAIRE
M.	GATTI Olivier	SAINT CESAIRE
M.	VINCENT Michel	SAINT CESAIRE
M.	RATEAU Georges	SAINT CESAIRE
M.	MORAND Bernard	SAINT SAUVANT
M.	LACAILLE Pierre	SAINT SAUVANT
M.	JADEAU Claude	SAINT SAUVANT
M.	MERIGEAULT Jean-	SAINT SAUVANT
M.	HURTAUD Laurent	SAINT SAUVANT
M.	VARANCEAU Jean-Luc	VILLARS LES BOIS
MME.	KERMARREC Nathalie	VILLARS LES BOIS
M.	BONNEAU Bruno	VILLARS LES BOIS
M.	GARREAUD Daniel	VILLARS LES BOIS
M.	PERE Vincent	VILLARS LES BOIS
Melle	CERVONI Chrystelle	Conseil Général 17
Melle	PECON Carine	Conseil Général 17
M.	ALLAIN Michel	Syndicat de Pays de la Saintonge Romane
M.	DESCATOIRE Sébastien	Syndicat de Pays de la Saintonge Romane
M.	ROUSSET Alain	C.R.P.F Poitou-Charentes

Le Comité de pilotage a pour rôles de diriger et de valider les différentes actions proposées. **Cette démarche totalement volontaire de la part des propriétaires** doit permettre la mise en œuvre d'actions participatives telles que :

Action 1 : Organisation et mobilisation de la récolte de bois énergie dans le cadre d'une gestion durable des forêts

Action 2 : Amélioration du foncier par le biais d'une bourse de parcelles forestières

Action 3 : Amélioration des peuplements forestiers :

- Exploiter les peuplements sinistrés par la tempête,
- Exploiter et améliorer les taillis de châtaignier atteints par le chancre,
- Améliorer les peuplements forestiers (conversion et éclaircies),

Suite aux résultats de l'enquête réalisée au cours du troisième trimestre 2010, un grand nombre de propriétaires forestiers ont manifesté leur souhait de vendre, d'échanger ou d'acheter des parcelles forestières. Les techniciens du G.D.F 17 ont donc proposé, après validation par les membres du comité de pilotage, de mettre en place une procédure simplifiée et rapide pour inciter au regroupement des propriétés : « **Une bourse de parcelles forestières** ». Ces derniers auront également le rôle d'accompagner les propriétaires désireux d'améliorer leur structure foncière. Il ne s'agit en aucun cas de la mise en œuvre de remembrement mais d'appuyer des initiatives locales de regroupement de propriétés grâce aux bourses de parcelles forestières. Elle offre la possibilité d'agrandir la taille des parcelles, facilitant ainsi leur gestion sans avoir la lourdeur administrative et les obligations d'un remembrement.

Les objectifs de la bourse de parcelles sont de mettre en relation les propriétaires souhaitant échanger et/ou vendre leurs parcelles et de recenser les acheteurs potentiels de parcelles boisées. Le but étant de constituer ou d'agrandir les unités de gestion soutenues par la Politique Forestière du Conseil Général de la Charente-Maritime. (voir partie « Les aides du Conseil Général de la Charente-Maritime »).

Objectifs de la bourse *:*

- mettre en relation les vendeurs et les acheteurs de parcelles boisées,
- constituer ou agrandir les unités de gestion,
- réduire le nombre de parcelles enclavées.

Fonctionnement de la bourse *:*

- recensement des parcelles à vendre ou échanger,
- classement des parcelles par commune,
- édition d'un catalogue où sont répertoriées toutes les parcelles à vendre et/ou à échanger.

2. Le déroulement de l'opération de bourse de parcelles forestières

Le recensement des parcelles à vendre ou à échanger a été mené auprès de tous les propriétaires forestiers des communes concernées durant la période du 01/11/2012 au 3103/2013.

Résumé des principales opérations **:**

- 16 et 20 octobre 2012 : deux réunions publiques se sont tenues sur la commune de Burie où un peu moins de 100 propriétaires ont répondu présents à cette action. Il leur a été présenté l'étude de la carte d'identité ainsi que les différentes actions menées prochainement sur le territoire, notamment le fonctionnement de la « Bourse de parcelles forestières ».

- Troisième trimestre 2012 : mise en place d'une bourse de parcelles forestières sur le massif de Burie, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant et Villars-les-Bois découlant des résultats du questionnaire des propriétaires forestiers où un grand nombre ont manifesté leur souhait de vendre, échanger ou acheter des parcelles forestières,

- Octobre – Novembre 2012, articles de presse local « Sud Ouest », « Haute Saintonge », « L'Agriculteur charentais » : 4 articles de presse local concernant la « bourse de parcelles forestières » sont parus ayant pour objectif d'informer le plus grand nombre de propriétaires forestiers à la démarche (notamment suite aux adresses erronées),

- Courant décembre 2012, 7 permanences ont eu lieu dans les mairies de Burie, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant et Villars-les-Bois ayant pour but de :
- recenser les parcelles des propriétaires souhaitant vendre, échanger, ainsi que les acheteurs potentiels,
- informer, donner des explications complémentaires aux personnes intéressées. Les permanences nous ont permis de recenser :

- 21 vendeurs pour une surface de 7 ha,
- 15 échangeurs pour une surface de 19 ha,
- 18 vendeurs et/ou échangeurs pour une surface de 28 ha,
- 31 acheteurs potentiels,

- Janvier 2013 : Les propriétaires qui ne s'étaient pas manifestés lors de ces permanences mais qui avaient montré un intérêt à la démarche de « Bourse de parcelles forestières » lors de l'enquête de 2010 ont été relancés par courrier afin de savoir s'ils souhaitaient toujours intégrer ou non la démarche. Les résultats obtenus sont : sur 102 relances par courrier, **44** propriétaires nous ont répondu par courriers. Une relance téléphonique a également été mise en place pour les propriétaires ayant des surfaces supérieures à 1 ha. Les relances (courrier et téléphone) ont permis de recenser :

- 22 vendeurs pour une surface de 5,5 ha,
- 19 échangeurs pour une surface de 11 ha,
- 11 vendeurs et/ou échangeurs pour une surface de 11,6 ha,
- 19 acheteurs potentiels,
- 1 propriétaire n'est plus intéressé à la démarche (0,30 ha).

Aujourd'hui, bon nombre de parcelles forestières ne font plus l'objet de mise en valeur. L'éloignement et le morcellement de nombreuses parcelles en sont souvent la cause.

3. « Les Biens vacants et sans maîtres »

« Biens sans maîtres » sont des biens dont le propriétaire a disparu ou est inconnu (correspond aux parcelles *« Domaine Propriétaires Inconnus »).* Sur le massif forestier, 71 parcelles sont classées en « Biens sans maîtres » représentant une surface de 5,2 ha : ces parcelles n'appartiennent à personne. Les communes qui le souhaitent, peuvent récupérer ces parcelles dans le domaine communal (*cf*. circulaire 8 mars 2006). L'intérêt serait par la suite d'échanger ou de vendre ces parcelles aux propriétaires contigus à ces parcelles ce qui permettrait d'agrandir leurs unités de gestion. Actuellement, la commune de Saint-Bris-des-Bois s'est lancée dans la démarche.

« Biens vacants » : Lors des différents envois à tous les propriétaires forestiers du massif (questionnaire de 2010 et envoi des invitations aux réunions publiques de septembre 2012), 400 propriétaires (soit 1 851 parcelles, pour une surface de 380 ha) n'ont pas été identifiables, s'expliquant par plusieurs raisons : adresses erronées, personnes décédées, succession en cours… Les communes qui le souhaitent pourront faire des recherches permettant de retrouver ces personnes. Pour les parcelles où il n'y a pas eu d'identification de propriétaire, le service des impôts sera contacté afin de retrouver le ou les propriétaire(s). Si aucun propriétaire n'est identifié sur ces parcelles, elles seront alors classées « Biens sans maîtres » permettant ainsi de revenir dans les biens de la commune.

COMMUNES	"Biens sans maîtres"		"Biens Vacants"	
	Nombre parcelles	Surface (ha)	Nombre parcelles	Surface (ha)
BURIE	3	0,22	284*	33,21*
SAINT BRIS DES BOIS	11	1,1539	316*	110,9166*
SAINT CESAIRE	18	1,1148	523*	143,4138*
SAINT SAUVANT	0	0	219*	34,9516*
VILLARS LES BOIS	39	2,785	509*	56,9271*
TOTAL	71	5,2737	1851*	379,4191*

* ces chiffres risquent d'évoluer, car les communes doivent effectuer des recherches permettant de retrouver un certain nombre de propriétaires.

4. Le bilan

Ce catalogue recense **576 parcelles à vendre ou à échanger** appartenant à 106 propriétaires pour une **surface totale de 82,55 ha**.
47 propriétaires se sont déclarés comme acheteurs potentiels de parcelles.

Sur les 5 communes :

- la vente et/ou échange domine l'action de « Bourse de parcelles forestières » avec une surface de pratiquement 40 ha, soit 48 % de la surface concernée par l'action,
- la vente représente 15 % de la surface (soit 12,5 ha),
- l'échange représente 37 % de la surface (soit 30 ha),

Tableau récapitulatif des parcelles à vendre - échanger - vendre et/ou échanger par communes

		BURIE	ST BRIS DES BOIS	ST CESAIRE	ST SAUVANT	VILLARS LES BOIS	TOTAL	
Vente	permanences mairies	0,8768	2,2489	1,0463	0,8738	1,993	7,0388	12,6317
	relances tél. + courrier	0,7994	0,4179	1,64	2,4091	0,3265	5,5929	
Echange	permanences mairies	2,3975	5,0089	2,2613	4,1263	5,3823	19,1763	30,4552
	relances tél. + courrier	0,7351	2,0651	3,5592	1,1708	3,7487	11,2789	
Vente et/ou Echange	permanences mairies	2,9208	2,2019	17,3102	2,2426	3,1188	27,7943	39,4683
	relances tél. + courrier	0,2842	3,6328	0,7438	0,9615	6,0517	11,674	
TOTAL		8,0138	15,5755	26,5608	11,7841	20,621	82,5552	

Bilan « Bourse de parcelles forestières Pays Buriaud »

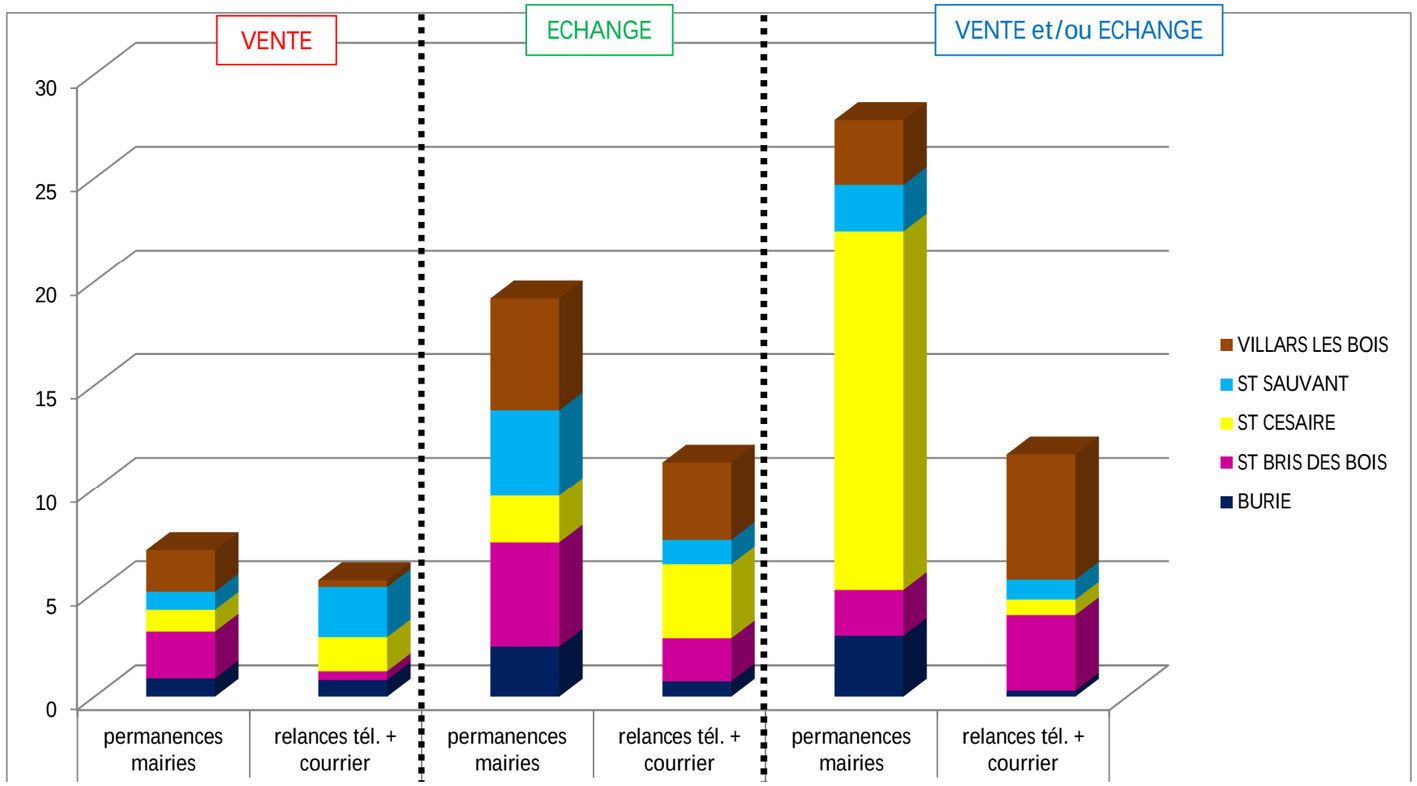

Surface concernée par la Bourse de parcelles forestières

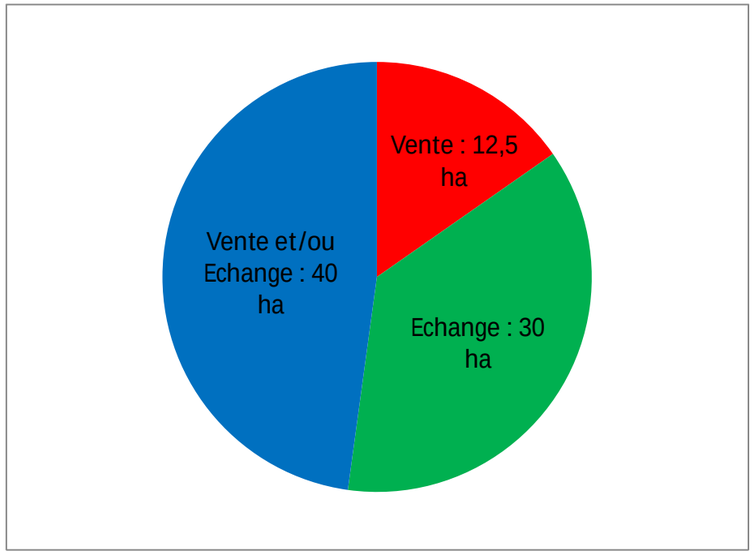

Le catalogue est consultable aux mairies de Burie, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant et Villars-les-Bois ou au siège du G.D.F. 17 (à Saintes) ou sur internet :

http://www.bourse-de-parcelles-forestieres-pays-buriaud.sitew.fr/

L'opération de bourse a eu un impact psychologique important auprès d'un certain nombre de propriétaires contactés. En effet, elle a permis de leur rappeler ou de leur faire prendre conscience qu'ils possédaient un patrimoine boisé alors que tant bien même qu'ils ne s'en préoccupaient pas du tout.

Cette bourse aura eu pour effet de sensibiliser les propriétaires sur l'existence de leurs parcelles boisées et de s'y intéresser de nouveau pour un certain nombre d'entre eux.

5. Les avertissements

Le G.D.F 17 intervient dans cette opération en tant qu'animateur. Ainsi les négociations se feront librement entre les parties ou en ayant recours à l'expertise (liste des organismes joint au catalogue).

Le G.D.F 17 ne peut pas être tenu pour responsable de l'échec d'une négociation entre le vendeur et l'acheteur, ou de l'impossibilité de trouver un acquéreur. Dans certains cas, le recours aux services d'un expert forestier pourra être envisagé : estimation de parcelles, litiges entre des propriétaires...

Les propriétaires peuvent se référer au tableau « Estimation de parcelles forestières » validé par les membres du comité de pilotage.

Le G.D.F 17 remercie les propriétaires acheteurs ou vendeurs de bien vouloir leur faire connaître les mutations réalisées afin de tenir à jour le catalogue.

Ce catalogue a été réalisé par Messieurs :

Thomas GLAY et Mickaël MARTIN, techniciens forestiers au G.D.F 17.

Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime
3, boulevard Vladimir - 17 100 SAINTES
Tél : 05.46.93.00.04 – Fax : 05.46.97.20.08

Thomas GLAY	thomas.glay@foretpriveefrancaise.com	06.14.80.13.23
Mickaël MARTIN	mickael.martin@foretpriveefrancaise.com	06.13.81.02.00

.....

Alain ROUSSET, technicien forestier au C.R.P.F de Poitou-Charentes

Centre Régional de la Propriété Forestière
3, boulevard Vladimir - 17 100 SAINTES
Tél : 05.46.93.00.04 – Fax : 05.46.97.20.08

Alain ROUSSET	alain.rousset@crpf.fr	06.89.87.79.36

7. Les aides du Conseil Général de la Charente-Maritime

Le but étant de constituer ou d'agrandir les unités de gestion soutenues par la politique forestière du Conseil Général de la Charente-Maritime concernant les échanges et l'acquisition de parcelles forestières (aide de 500 €/acte pour la constitution d'un îlot de 0.50 ha minimum).

ESTIMATION DE PARCELLES FORESTIERES

Une visite de terrain est souhaitable avant chaque transaction.

TYPE DE PEUPLEMEPNTS	ESSENCES	DESTINATION	FOURCHETTE ESTIMATIVE	
			PRIX MINIMUM € / HA	PRIX MAXIMUM € / HA
TAILLIS	CHATAIGNIER	CHAUFFAGE	2 000	3 000
	CHATAIGNIER	PIQUET	3 500	4 500
	CHENE/CHARME	CHAUFFAGE	3 000	4 000
FUTAIE	CHENE	SCIAGE	5 000	10 000

CAS PARTICULIERS :

- PARCELLE A NUE : 500 à 900 € / HA
- PEUPLERAIE : ESTIMATION AU CAS PAR CAS.
- PARCELLE SINISTREE PAR LA TEMPÊTE : 800 à 1 000 €/ha

Prix moyen des bois sur pied :

Bois de chauffage : - Châtaignier : 6 à 8 € / stère
- Chêne : 10-13 € / stère

Piquets : - Châtaignier : 12 € / stère
- Robinier : 14 € / stère

Bois d'œuvre : Peuplier : 35/40 € / m^3 Chêne : 60 à 80 € / m^3 Pins : 30 à 40 € / m^3

8. Le mode d'emploi du catalogue

Comment l'utiliser ?

- Si vous connaissez le nom de la commune ou les références cadastrales de la parcelle que vous souhaitez acquérir, reportez-vous au « Tableau récapitulatif des parcelles à vendre et/ou à échanger classées par communes » pour savoir si la parcelle est à vendre et/ou à échanger,

- Si vous connaissez le nom du propriétaire, reportez-vous au « Tableau récapitulatif des parcelles à vendre ou à échanger classées par propriétaire »,

- Si vous connaissez le lieu où se situe la parcelle que vous souhaitez acquérir, consultez la carte générale où vous obtiendrez le numéro de Planche (Le massif forestier a été découpé en « **planche »** afin de pouvoir se repérer plus facilement). Il vous suffira alors de vous reporter au numéro de Planche (numéro en orange) où un orthophotoplan et un plan de situation ont été réalisés.

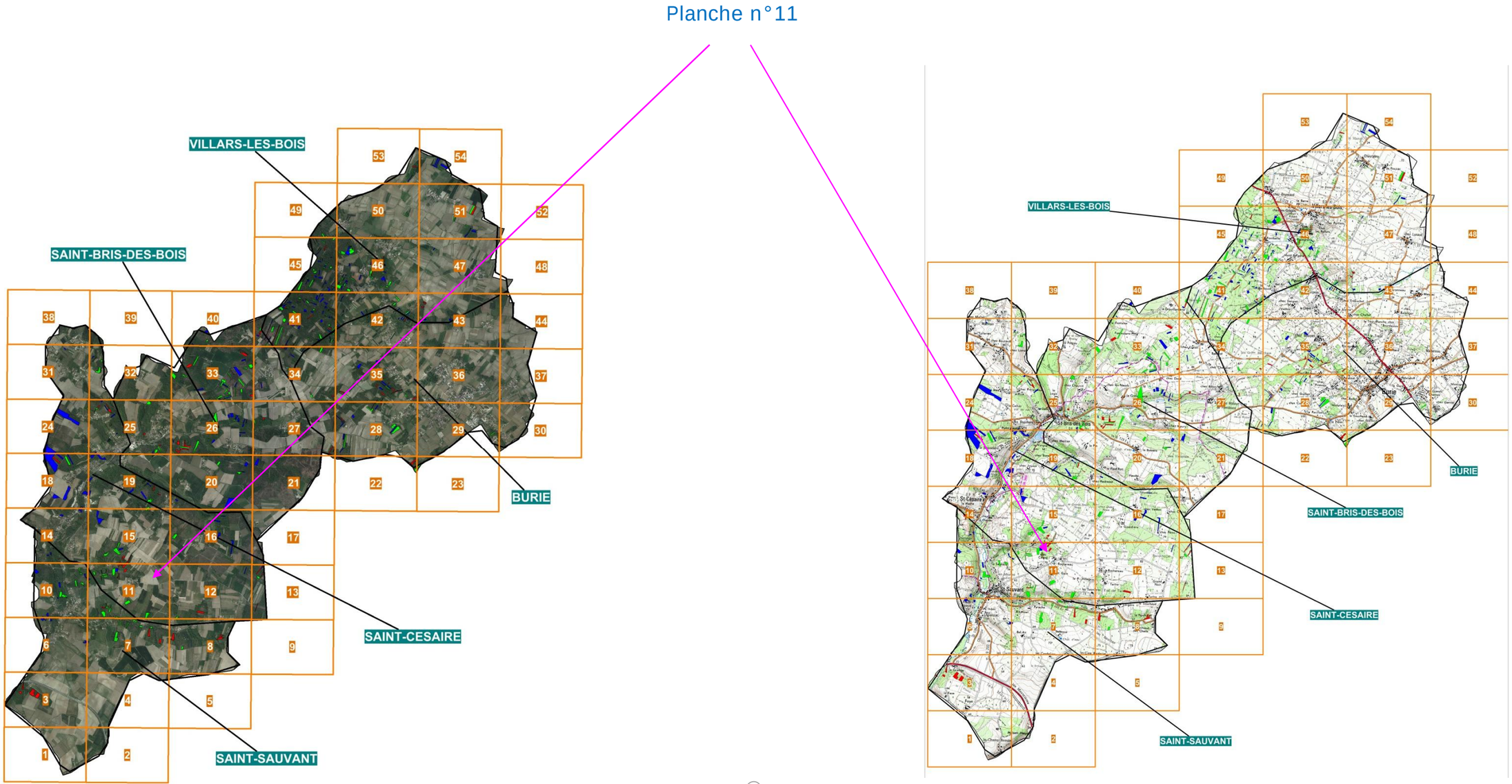

Exemple : En regardant le plan de situation du massif forestier, je souhaite connaître les parcelles à vendre et/où à échanger de la Planche n°11 : je me reporte donc à la planche 11 où figure deux plans :
- un plan de situation (1/4000ème),
- un orthophotoplan (1/4000ème)

PLANCHE n°11

Orthophotoplan

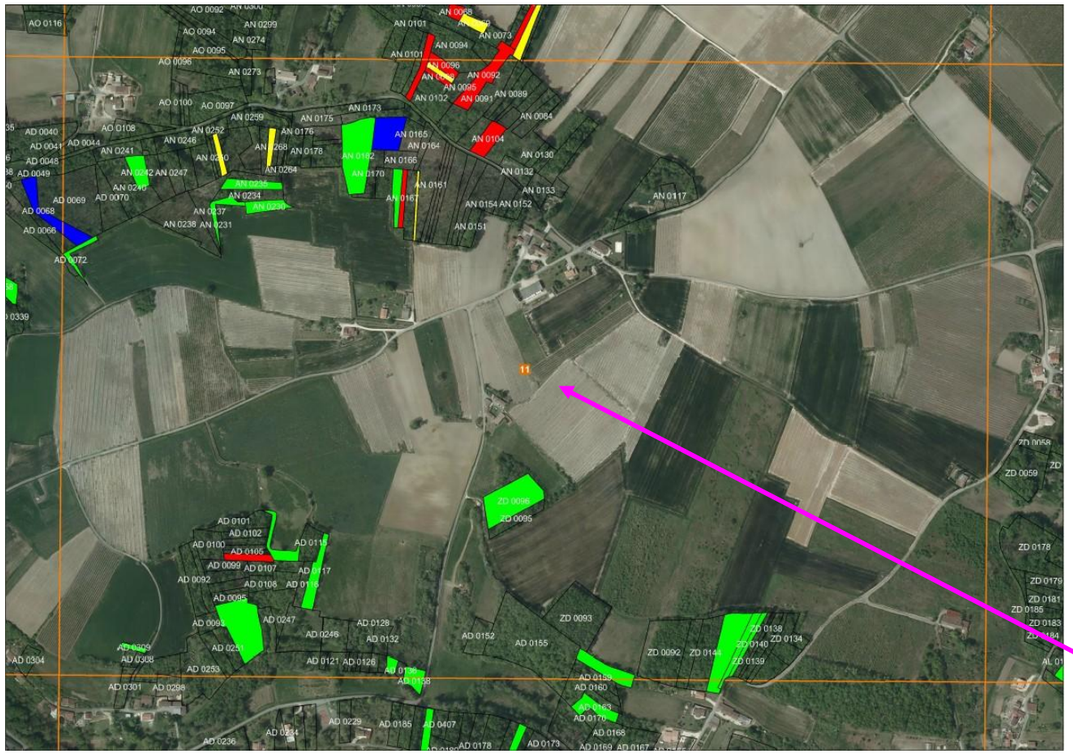

Plan de situation

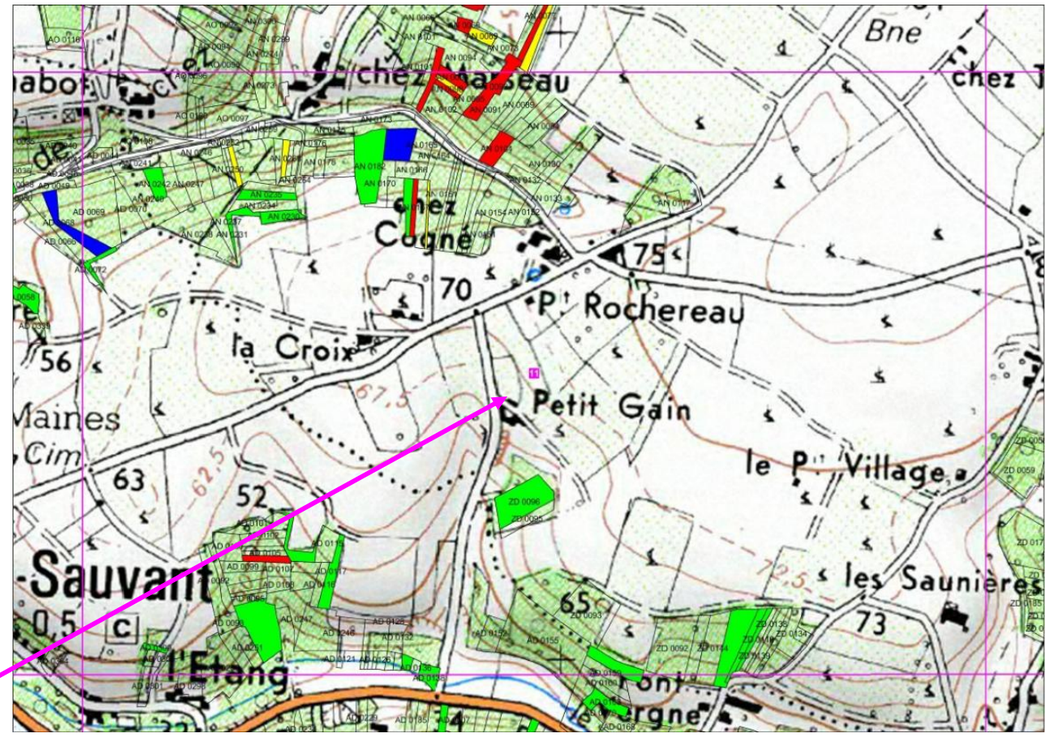

Planche n°11

Toutes les <u>planches</u> (Plans de situation et Orthophotoplans) sont à la même échelle : au <u>1/4 000ème</u>

Concernant la légende, elle est identique à toutes les <u>planches</u> :

- VENTE
- ECHANGE
- VENTE et/ou ECHANGE
- BIENS SANS MAÎTRE

Une fois que vous connaissez la commune concernée, la section, le numéro de la parcelle, il vous suffit de vous reporter au **tableau récapitulatif des parcelles à vendre ou à échanger classées par commune pour connaître les coordonnées du propriétaire**.

9. Documents

- Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)
- Formulaire 6505 du Cadastre : « Regroupement de parcelles forestières »

10. La liste des opérateurs économiques

- Alliance Forêt Bois : Union des Coopératives du grand sud-ouest :

- **CAFSA : Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique** : 05 40 120 220 Agence de Charente – CHEPNIERS www.cafsa.fr
- **COFOGAR** : COopérative FOrestière GAROnnaise 05.49.39.01.01. www.cofogar.com
- **FORESTARN** : Coopérative Forestière du Sud Massif Central

- Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois (CNIEFEB) : F.BECHON 05.45.68.23.16